

COMMUNIQUÉ

Contribution des élus à la consultation sur la réécriture de l'arrêté du couvre-feu de Nantes Atlantique et appel à la participation des Rezéennes et Rezéens

L'Etat soumet à la consultation du public les modifications de l'arrêté de couvre-feu encadrant l'activité de l'aéroport de Nantes-Atlantique afin d'améliorer et renforcer son application.

Agnès Bourgeais, maire de Rezé, Claire Guiu, adjointe en charge du pôle aménagement, paysages et écologie, et Jacques Pineau, conseiller métropolitain, nous soutenons d'une part les avancées observées : restriction des raisons officielles permettant d'enfreindre le couvre-feu, possibilité pour les services de l'aviation civile de s'opposer aux départs et arrivées en temps réels, et instauration de délais courts pour que les compagnies se justifient lorsque les règles n'ont pas été respectées.

Néanmoins, nous regrettons plusieurs manques, qui ont également été partagé par les 24 maires de la métropole nantaise dans un courrier commun adressé le 9 février à destination du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Tout d'abord, le cadre de cette réécriture est restreint à des modifications mineures d'ordre technique. Cette décision se justifie afin que les modifications puissent être effectives au plus tôt, et donc sans relancer de nouvelle étude d'impact. Néanmoins, une telle décision aurait dû être associée en parallèle au lancement des études qui permettront, dans un second temps, une l'écriture d'un nouvel arrêté intégrant un élargissement de l'amplitude horaire du couvre-feu.

Nous déplorons également que ce nouveau projet d'arrêté du couvre-feu de Nantes Atlantique ne fasse pas obstacle à tous les mouvements d'avion pendant la nuit, mais évoque simplement la volonté de réduire leur nombre, en dépit des règles du couvre-feu en rigueur. Tous les vols devraient être interdits, sauf vols sanitaires ou lors de cas d'urgence pour raison de sécurité. A ce jour, cette modification ne vient qu'entériner des pratiques qui sont déjà garanties par la jurisprudence actuelle, mais elle n'assure pas que la situation s'améliore concrètement pour les riverains.

Au vu des nuisances créées par l'activité aéroportuaire, mais aussi de l'urgence climatique et des objectifs de transition, nous réitérons le besoin de poser collectivement les bases d'un aéroport urbain de demain. Cette consultation publique a lieu du 5 au 25 février : nous invitons donc également les Rezéennes et Rezéens à contribuer à cette enquête publique et à y exprimer leur opinion.